

Banque Royale du Canada

Rapport sur les obligations vertes RBC



Avril 2023

Introduction

La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 97 000 employés qui incarnent notre vision et nos valeurs et qui concrétisent notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la réussite de nos clients et à la prospérité des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans vingt-sept autres pays.

Nous croyons que la finance durable présente une occasion de croissance pour notre entreprise et pour nos clients¹. Nous croyons également que les marchés financiers possèdent un énorme potentiel pour contribuer à la résolution de certains des plus grands enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés. C'est pourquoi RBC s'est engagée à injecter 500 milliards de dollars dans la finance durable d'ici 2025.

Cet engagement en matière de finance durable s'ajoute à notre soutien de longue date de la croissance du marché des obligations vertes. RBC Marchés des Capitaux est active sur le marché mondial des obligations durables, où elle effectue des opérations dans de nombreuses devises et sur le marché américain du financement municipal. Depuis 2014, RBC Marché des Capitaux tient un colloque annuel sur les titres de créance durables (anciennement colloque sur les obligations vertes) et a publié plusieurs rapports sur le marché mondial des obligations vertes. De plus, nous adhérons aux Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA), nous figurons parmi les partenaires de la Climate Bonds Initiative et nous sommes membre du Groupe consultatif sur le marché des obligations durables de la Bourse de Londres (Groupe consultatif sur le marché obligataire durable de la Bourse de Londres).

En avril 2019, nous avons effectué une première émission d'obligations vertes à cinq ans d'un montant de 500 millions d'euros. Une deuxième émission de ces titres, cette fois de 750 millions de dollars américains, a eu lieu en juillet 2021. Nous maintenons également un programme de billets structurés verts, dans le cadre duquel vingt et un billets étaient en circulation en date du 31 octobre 2022.

Le présent Rapport sur les obligations vertes fournit aux investisseurs des renseignements sur notre Portefeuille d'obligations vertes (le « portefeuille »), l'affectation du produit à ce portefeuille et les impacts environnementaux estimatifs. Il s'agit de notre quatrième rapport, lequel est publié annuellement afin de présenter tout changement apporté à notre portefeuille. Nous recommandons de consulter le présent rapport conjointement avec le [Cadre des obligations durables RBC](#).

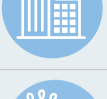
¹ La finance durable recoupe les activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

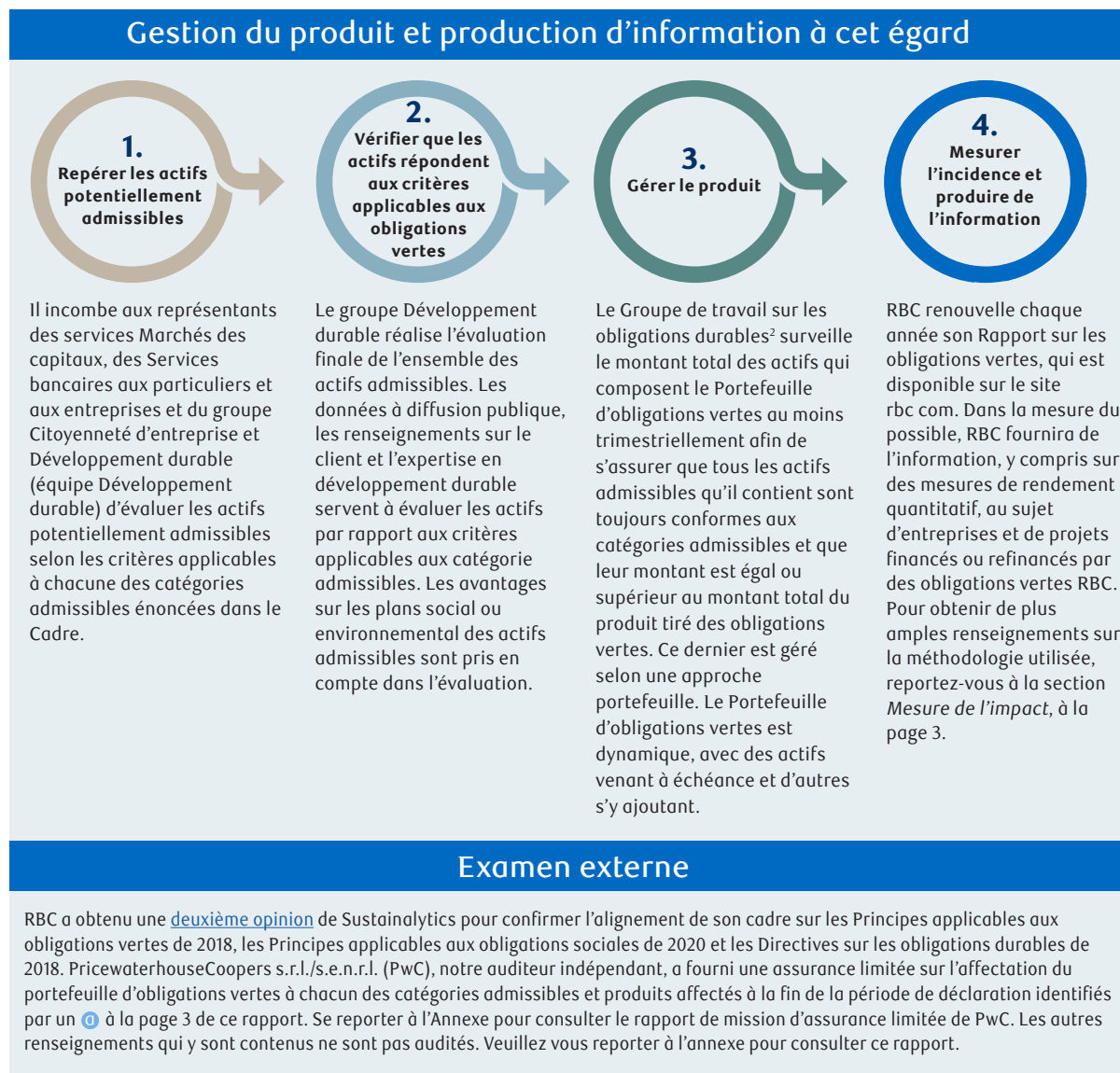
Ce document contient des renseignements archivés. Les renseignements identifiés comme archivés sont fournis à titre de référence seulement et ne doivent pas être utilisés. Les renseignements archivés n'ont pas été modifiés ou mis à jour depuis leur archivage. Il se peut que les renseignements archivés ne reflètent pas les renseignements, activités, engagements, objectifs, stratégies, politiques, pratiques et normes en vigueur de la Banque Royale du Canada, ni les normes ou les méthodologies les plus récentes en matière de publication d'information, d'essais ou de validation. La Banque Royale du Canada décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces renseignements et n'a pas l'intention de les mettre à jour sauf si la loi applicable l'exige.



Cadre des obligations durables

Élaboré conformément aux Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association de 2018, les Principes applicables aux obligations sociales de 2020 et les Directives sur les obligations durables de 2018, le [Cadre des obligations durables RBC®](#) (le « Cadre ») présente de façon transparente nos processus d'émission d'obligations vertes et de production d'information à ce sujet. Il a été publié en juin 2020 et remplace le [Cadre des obligations vertes RBC](#), qui a été publié en mars 2019. Vous trouverez ci-dessous un survol des catégories admissibles pour l'utilisation du produit des obligations vertes, ainsi qu'une description sommaire des principaux processus du Cadre.

Utilisation du produit	
Catégories d'obligations vertes admissibles	Alignement sur les objectifs de développement durable
 Énergie renouvelable	 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
 Efficacité énergétique	 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
 Prévention et contrôle de la pollution	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
 Utilisation durable des sols	 15 VIE TERRESTRE
 Transport propre	 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
 Gestion durable des eaux et des eaux usées	 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
 Bâtiments durables	 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
 Adaptation et résilience aux changements climatiques	 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

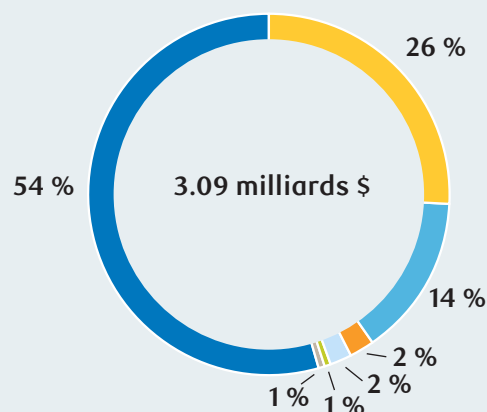


² Le Groupe de travail sur les obligations durables est composé de représentants des services Trésorerie générale et Marchés des capitaux, des Services bancaires aux particuliers et aux entreprises ainsi que l'équipe Développement durable. Il fait appel, au besoin, au groupe Gestion des risques du Groupe.

Portefeuille d'obligations vertes

Le produit total des obligations vertes RBC³ a été affecté au Portefeuille d'obligations vertes (le « portefeuille »), qui contient des actifs financés ou refinancés dans toutes les catégories admissibles. La répartition par catégorie admissible et les impacts estimatifs associés aux catégories admissibles les plus importantes de notre Portefeuille sont résumées ci-dessous. Toutes les données sont présentées au 31 octobre 2022 et exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Répartition de l'actif du Portefeuille d'obligations vertes ^a



- Transport propre (1,68 milliard \$)
- Bâtiments durables (805 millions \$)
- Énergie renouvelable (445 millions \$)
- Utilisation durable des sols (66 millions \$)
- Efficacité énergétique (61 millions \$)
- Gestion durable de l'eau et des eaux usées (18 millions \$)
- Prévention et contrôle de la pollution (17 millions \$)

³ Le produit des obligations vertes RBC correspond au montant émis, moins les commissions et les frais. Au 31 octobre 2022, la totalité du produit des obligations vertes RBC était affectée. ^a

Mesure de l'impact

Les impacts estimatifs sont une indication de l'impact environnemental positif associé aux projets ou aux actifs financés ou refinancés par le produit des obligations vertes RBC⁴. Ces valeurs ne sont pas comparables à celles publiées antérieurement en raison de la nature dynamique du Portefeuille d'obligations vertes et l'estimation pour une année donnée est limitée par les données disponibles pour chaque actif.

Catégorie admissible	Paramètre d'impact	Unité de mesure	Impact estimatif
Transport propre	Véhicules électriques	Nombre de véhicules électriques	16 932
Bâtiments durables	Superficie des locaux certifiés écologiques	Pieds carrés	1 870 256
	Économies d'énergie annuelles	eMWh	12 782
Énergie renouvelable	Capacité énergétique	MW	189
	Production annuelle d'énergie	MWh	358 683

Méthodologie

- Les paramètres d'impact sont mesurés à l'aide des données disponibles auprès des clients et des sources accessibles au public. L'impact estimatif indiqué reflète à la fois la part des prêts de RBC pour chaque projet et la part du produit des obligations vertes RBC affectée à chaque actif. Pour ce qui est des actifs dont les données sont limitées ou inexistantes, les impacts sont exclus du calcul.
- La mesure d'impact pour le transport propre est calculée en fonction du nombre total de véhicules électriques avec des prêts en cours dans le portefeuille et tient compte de la part du produit des obligations vertes RBC affectée à ces actifs. Cette mesure n'inclut pas tous les actifs de transport propre, tels que les projets de transport public.
- Les paramètres d'impact des bâtiments durables ont été calculés selon l'intensité de la consommation d'énergie de source médiane nationale établie par le gestionnaire de portefeuille d'Energy Star. Ces facteurs ont été appliqués à la superficie de chaque bâtiment pour calculer une consommation d'énergie de base. Les économies d'énergie attendues d'un bâtiment par rapport à la consommation d'énergie de référence ont été calculées à l'aide des bulletins de certification applicables. Les économies d'énergie sont calculées en équivalents-mégawattheures (eMWh) et tiennent compte de l'énergie produite à la fois par le gaz naturel et par l'électricité.
- Les paramètres d'impact de l'énergie renouvelable ont été calculés à l'aide des données sur la capacité énergétique (MW) et la production d'énergie annuelle (MWh) déclarées par les clients. Les impacts estimatifs excluent ceux liés aux actifs en construction et aux emprunteurs ayant des portefeuilles de projets pour lesquels les données sur l'énergie produite sont limitées.
- Au fil du temps, nous visons à affiner nos mesures d'impact et nos méthodologies d'évaluation à mesure que les pratiques du marché concernant les normes, les méthodologies, les mesures et les mesures évoluent, et que des données de plus en plus de meilleure qualité deviennent disponibles.

⁴ Nous recommandons aux lecteurs de ne pas accorder entièrement foi à ces paramètres d'impact, car un certain nombre de facteurs de risque peuvent conduire les résultats réels à différer considérablement des résultats initialement prévus ou anticipés par RBC. Les limites de la couverture des données et l'utilisation de données indirectes, entre autres facteurs, peuvent également induire des différences entre les impacts effectifs et les impacts estimatifs. Voir la section « Avis important concernant ce Rapport sur les obligations vertes et mise en garde concernant les déclarations prospectives ».

Émissions d'obligations vertes

Au 31 octobre 2022, RBC avait un total de 1 769 141 168 dollars canadiens d'obligations vertes en circulation, dont deux obligations vertes de référence et vingt et un billets structurés verts.

Obligations vertes de référence

Au 31 octobre 2022, RBC avait deux obligations vertes en circulation : la toute première obligation verte de référence sur cinq ans de 500 millions d'euros, émise en avril 2019, l'obligation verte de référence sur cinq ans de 70 millions de dollars émise en juillet 2021.

Date de règlement	Devise d'émission	Montant des émissions (en devise d'émission)	Montant des émissions (équivalent en CAD)	Date d'échéance	ISIN
2 mai 2019	EUR	500 000 000 €	673 254 000 \$	2 mai 2024	XS1989375412
14 juil. 2021	USD	750 000 000 \$	1 022 250 000 \$	14 juil. 2026	US78016EZT71
Montant total des émissions			1 695 504 000 \$		

Billets structurés verts

RBC élabore et émet divers billets structurés pour répondre aux objectifs de placement de ses clients, dont des billets structurés verts. Le produit de ces billets est exclusivement utilisé pour financer ou refinancer, en tout ou en partie, des actifs verts existants ou nouveaux, conformément au Cadre des obligations durables de RBC. Au 31 octobre 2022 RBC avait émis un total de 73 637 168 dollars canadiens répartis sur vingt et un billets structurés verts.

Date de règlement	Devise d'émission	Montant de l'encours (en devise d'émission)	Montant de l'encours (équivalent en CAD)	Date d'échéance	ISIN
31 déc. 2019	USD	3 300 000 \$	4 497 900 \$	31 déc. 2024	XS2092547194
31 déc. 2019	GBP	2 125 000 £	3 320 984 \$	31 déc. 2024	XS2092546972
31 déc. 2019	GBP	500 000 £	781 408 \$	31 déc. 2024	XS2092546386
25 févr. 2021	USD	10 000 000 \$	13 630 000 \$	25 fév. 2036	XS1991334621
26 févr. 2021	EUR	10 000 000 €	13 465 080 \$	26 fév. 2041	XS1991340784
15 sept. 2021	AUD	13 000 000 \$	11 324 209 \$	15 sept. 2036	XS1991334035
11 mai 2021	CAD	3 594 000 \$	3 594 000 \$	15 mai 2028	Sans objet
11 mai 2021	CAD	683 000 \$	683 000 \$	16 nov. 2027	Sans objet
8 juin 2021	CAD	3 541 000 \$	3 541 000 \$	28 juin 2028	Sans objet
8 juin 2021	CAD	531 000 \$	531 000 \$	10 déc 2027	Sans objet
6 juil. 2021	CAD	2 880 000 \$	2 880 000 \$	10 juil. 2028	Sans objet
6 juil. 2021	CAD	326 000 \$	326 000 \$	10 juil. 2028	Sans objet
13 août 2021	CAD	6 000 000 \$	6 000 000 \$	14 août 2028	CA78014Y2042
26 nov. 2021	USD	1 841 000 \$	2 509 283 \$	27 nov. 2026	US78016F3P76
28 déc. 2021	USD	1 285 000 \$	1 751 455 \$	28 déc. 2026	US78016FAH73
31 janv. 2022	USD	2 505 000 \$	3 414 315 \$	29 janv. 2027	US78016FC693
25 févr. 2022	USD	635 000 \$	865 505 \$	25 fév. 2027	US78016FDV31
31 mars 2022	USD	47 000 \$	64 061 \$	1 avr. 2027	US78016FG405
29 avr. 2022	USD	100 000 \$	136 300 \$	29 avr. 2027	US78016FHT49
27 mai 2022	USD	150 000 \$	204 450 \$	27 mai 2027	US78016FKA11
30 juin 2022	USD	86 000 \$	117 218 \$	1 juil. 2027	US78016FM353
Montant total de l'encours			73 637 168 \$		

Devise

Tous les montants indiqués dans le présent document sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les dollars américains, les livres britanniques, les euros et les dollars australiens sont convertis au moyen du taux de change au comptant au 31 octobre 2022 ⁵.

⁵ Données sur les taux de change au 31 octobre 2022 : 1 AUD = 0,871093 CAD ; 1 EUR = 1,346508 CAD ; 1 USD = 1,363 CAD ; 1 GBP = 1,562816 CAD.

Études de cas portant sur les actifs du portefeuille

Le produit des obligations vertes RBC est affecté à un portefeuille de projets et d'entreprises entrant dans les catégories admissibles, comme il est présenté à la page 2. Les études de cas⁶ suivantes sont des exemples d'actifs composant notre portefeuille.



Nautilus Solar Energy, LLC – Énergie renouvelable

RBC Marchés des Capitaux a agi à titre de coarrangeur chef de file pour Nautilus Solar Energy, LLC (« Nautilus »), propriétaire-exploitant de projets d'énergie solaire pour les particuliers et les entreprises aux États-Unis. Le prêt accordé permet de financer l'élaboration de projets communautaires d'énergie solaire dans divers États américains et la construction nécessaire à leur réalisation. À ce jour, Nautilus a mis au point des projets équivalant à plus de 1000 MW d'énergie solaire dans 250 sites. Grâce à l'énergie solaire communautaire, les abonnés peuvent tirer profit des avantages environnementaux et financiers de l'électricité produite par les installations solaires locales sans avoir à installer de panneaux sur les toits. L'énergie solaire communautaire permet d'éviter les obstacles courants à l'accès à l'énergie solaire liés aux systèmes installés sur les toits résidentiels, comme les coûts qui y sont reliés, les exigences d'accès à la propriété et les difficultés structurelles. Un certain nombre de projets ont été élaborés spécialement dans le but de fournir de l'électricité aux communautés à revenu faible ou modeste. À titre d'incitatif, Nautilus offre une réduction garantie qui s'applique à l'énergie solaire communautaire sur la facture d'électricité des consommateurs.



Wataynikanepap Power LP – Efficacité énergétique

RBC Marchés des Capitaux a agi à titre d'arrangeur chef de file désigné et d'agent administratif pour la facilité de crédit syndiqué qui a financé le projet de ligne de transport d'énergie de Wataynikanepap Power LP (« Wataynikanepap »). Wataynikanepap est une entreprise agréée de transport d'énergie détenue majoritairement par vingt-quatre collectivités des Premières Nations (51 %), en partenariat avec Fortis Inc. et d'autres investisseurs (49 %). La ligne de transport d'énergie représente l'un des plus grands projets dirigés par des Premières Nations au Canada. Une fois achevée, la ligne de transport reliera pour la première fois dix-sept collectivités éloignées des Premières Nations au réseau de transport d'électricité de l'Ontario. Ces collectivités n'auront plus besoin de la production de diesel pour l'électricité, ce qui réduira les restrictions de consommation d'électricité et la fréquence des pannes de courant. Le projet fera baisser la consommation de diesel d'environ 25 millions de litres par année et, par le fait même, évitera l'émission de 6,6 millions de tonnes de GES sur quarante ans. Le projet a été considéré comme l'un des meilleurs projets de 2021 et de 2023 par Clean50. Il représente un exemple à suivre pour favoriser la prospérité et l'autodétermination économique.



⁶ Les renseignements figurant dans les études de cas ont été fournis et révisés par les clients visés.

Études de cas portant sur les actifs du portefeuille

(suite)



Eighth Avenue Place – Bâtiments durables

RBC Marchés des Capitaux a agi à titre d'unique teneur de plume et agent pour un prêt hypothécaire commercial à long terme octroyé à Eighth Avenue Place à Calgary, Alberta, Canada. Situé au centre-ville de Calgary, Eighth Avenue Place est un complexe de bureaux de deux tours d'une superficie totale de 1,9 million de pieds carrés. Ses locaux étaient loués à 97,9% en octobre 2022. Eighth Avenue Place est la première tour de bureaux au Canada à avoir reçu la précertification LEED Platine et la certification LEED Platine pour le noyau et l'enveloppe en vertu du système d'évaluation LEED du U.S. Green Building Council. La durabilité et la gestion des ressources énergétiques étaient au cœur des priorités lors de la conception et de la construction de ces bâtiments, qui se caractérisent par des matériaux de construction recyclés et régionaux. De plus, des peintures, des adhésifs et des produits d'étanchéité à faibles émissions ont été utilisés. Un système intelligent permet de recueillir et d'analyser les données sur le rendement énergétique de ces bâtiments. Par ailleurs, les installations de plomberie à faible débit et consommation d'eau utilisent environ 40 % moins d'eau. Le toit vert de 25 000 pieds carrés permet de récupérer l'eau de pluie et héberge environ 600 000 abeilles domestiques.



Mosaic Transit Partners GP – Transport propre

RBC Marchés des Capitaux a agi à titre de coarrangeur chef de file, de coteneur de plume et de placeur en ce qui concerne les obligations destinées au financement du projet de train léger sur rail (TLR) Finch West. Elle a aussi agi comme arrangeur chef de file désigné et de fournisseur de l'IRS pour la composante des facilités de crédit syndiqué. Mosaic Transit Partners est le consortium qui a été mandaté pour concevoir, construire et financer le projet de TLR Finch West et pour en assurer la maintenance. Ce dernier se traduira par un service de transport en commun plus rapide, plus fréquent et plus fiable, une réduction de la congestion, une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des émissions de GES le long du corridor ferroviaire. Le projet consiste à mettre en place onze kilomètres de transport en commun rapide sur l'avenue Finch West, l'un des corridors terrestres les plus empruntés du nord-ouest de Toronto. Il comportera dix-huit arrêts et la fréquence des trains variera entre cinq et sept minutes lors des heures de pointe. Une fois terminé, le TLR Finch West devrait pouvoir transporter plus de 46 000 passagers chaque jour de la semaine avant 2031 et jusqu'à 6 300 passagers par heure dans chaque direction.



Annexe : rapport de mission d'assurance limitée de PwC



Rapport indépendant de mission d'assurance limitée portant sur les mesures de performance sélectionnées présentées dans le Rapport sur les obligations vertes de la Banque Royale du Canada 2022

À l'intention du Conseil d'administration et de la direction de la Banque Royale du Canada (« RBC »)

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance sélectionnés décrits ci-dessous (« mesures de performance sélectionnées ») présentés dans le Rapport sur les obligations vertes RBC 2022 au 31 octobre 2022.

Indicateurs de performance	Page(s) du rapport
Affectation du portefeuille d'obligations vertes à chacune des catégories admissibles	3
Produits affectés à la date de clôture	3

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation de mesures de performance sélectionnées conformément au Cadre des obligations durables RBC établi en juin 2020, disponible sur notre site Web à l'adresse https://www.rbc.com/investisseurs/_assets-custom/pdf/Cadre-des-obligations-durables-RBC-FR.pdf (les « critères applicables »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de mesures de performance sélectionnées exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur les mesures de performance sélectionnées, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* et à l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que les mesures de performance sélectionnées est exempte d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de mesures de performance sélectionnées conformément aux critères applicables.

Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- Les demandes de renseignements auprès de la direction pour acquérir une compréhension de la gouvernance dans son ensemble et de l'environnement de contrôle interne pertinent pour la direction, la compilation des données et la présentation de mesures de performance sélectionnées;
- L'évaluation des systèmes, processus et contrôles principaux utilisés pour la gestion, la comptabilisation et la présentation de mesures de performance sélectionnées;
- L'obtention de la liste interne des actifs affectés au portefeuille d'obligations vertes et validation de la concordance de cette liste avec l'information à fournir dans le rapport sur les obligations vertes qui a été proposée, sur une base d'échantillonnage;

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

- Le rapprochement et le test des données sous-jacentes relativement à mesures de performance sélectionnées, sur une base d'échantillonnage.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les mesures de performance sélectionnées de RBC au 31 octobre 2021 n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet et restriction à l'utilisation

Les mesures de performance sélectionnées ont été préparées conformément aux critères applicables afin d'aider la direction de RBC à présenter au conseil d'administration. Par conséquent, les mesures de performance sélectionnées pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à être utilisé par RBC. Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par RBC et à sa discrétion, et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)
Le 13 avril 2023

Déni de responsabilité

Le présent Rapport sur les obligations vertes (le rapport) fourni à titre d'information et peut être modifié sans préavis. RBC, ses sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs n'assument aucune responsabilité en cas de perte ou de préjudice, quelle qu'en soit l'origine, procédant de l'utilisation ou de la prise en compte des renseignements contenus dans le présent document.

Rien dans le présent rapport ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'un quelconque titre ou autre instrument de RBC ou de l'une de ses sociétés affiliées, ni ne constitue une invitation, une recommandation ou une incitation à participer à une activité de placement. Les offres de vente, les ventes, les sollicitations d'offres d'achat ou les achats de titres ou d'autres instruments émis par RBC ou une société affiliée à RBC ne peuvent être faits ou conclus qu'en vertu de documents d'offre appropriés préparés et distribués conformément aux lois, règlements, règles et pratiques du marché des territoires où ces offres, sollicitations ou ventes peuvent être faites. Le présent document ne doit pas être utilisé, en tout ou en partie, pour prendre une décision d'achat d'un titre ou autre instrument à quelque moment que ce soit. Il convient de solliciter des conseils professionnels avant toute décision de placement dans des titres ou autres instruments.

Le présent rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.r.l. (« PwC ») a mené à bien une mission d'assurance limitée pour un certain nombre d'indicateurs de rendement de RBC, qui sont identifiés par le symbole ⓘ dans le présent rapport. À l'exception de ces quelques indicateurs de rendement de RBC, le reste des renseignements contenus dans le présent rapport n'a pas été mentionné dans le rapport de mission d'assurance limitée. Pour de plus amples informations sur la portée des travaux de PwC, y compris les paramètres et les données de l'assurance, veuillez vous reporter à la page 7 du présent rapport.

Le présent rapport ne doit pas être distribué ni utilisé dans des ressorts où sa distribution est interdite par des lois ou des règlements locaux. Le présent rapport peut contenir des projections et des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les dispositions relatives à la « zone sûre » du Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et de toute législation canadienne applicable aux valeurs mobilières. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document comprennent, entre autres, des déclarations concernant l'affectation du produit des obligations vertes, notre engagement à injecter 500 milliards de dollars dans la finance durable d'ici 2025, notre impact économique, environnemental et social et la valeur estimative de l'impact associé aux obligations vertes en circulation. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par la présence de mots tels que « croire », « s'engager », « cible », « objectif », « attendre », « attente », « intention », « viser », « prévoir », « anticiper », « prédire », « estimer », « s'efforcer », « but », « planifier » et « projeter » et des expressions similaires de verbes conjugués au futur ou au conditionnel.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et sont subordonnées à des risques et à des incertitudes inhérents, ce qui donne lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions ne se révèlent pas exactes et que ces hypothèses puissent ne pas s'avérer. Nous recommandons aux lecteurs de ne pas accorder entièrement foi à ces déclarations, car un certain nombre de facteurs importants peuvent conduire les résultats réels à différer considérablement de ceux énoncés dans ces déclarations prospectives.

Ces facteurs – dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir – comprennent : notre capacité à recueillir et à vérifier des données sur les impacts environnementaux, la difficulté à identifier des actifs qui répondent aux critères des obligations vertes, notre capacité à recueillir et à vérifier des données, notre capacité à assurer le suivi des opérations et à les déclarer dans nos résultats par rapport à notre engagement d'injecter 500 milliards de dollars dans la finance durable d'ici 2025, le risque que, malgré notre intention d'affecter le produit net de la vente des obligations vertes à des entreprises ou des projets qui répondent aux critères des obligations vertes, RBC ne soit pas en mesure de le faire, le risque qu'un projet ou une entreprise qualifié de « vert » ne le soit plus pendant la durée de l'obligation verte sous l'effet de l'évolution continue de la définition du terme « vert », le risque que tout rapport, évaluation, opinion ou attestation d'un tiers relativement aux obligations vertes ou à l'une quelconque des entreprises et des projets financés au moyen du produit des obligations vertes soit

annulé ou que RBC ne soit pas en conformité avec ce rapport ou cette évaluation, opinion ou attestation, notre capacité à mettre fructueusement en œuvre diverses initiatives à l'échelle de RBC dans les délais prévus, le risque que des initiatives ne soient pas achevées dans les délais prévus ou qu'elles ne donnent pas les résultats escomptés ou initialement prévus par RBC, le risque que des projets admissibles ne soient pas achevés dans un délai déterminé ou qu'ils ne donnent pas les résultats escomptés ou initialement prévus par RBC, le respect par divers tiers de nos politiques et procédures et de leur engagement envers nous, le contexte juridique et réglementaire et la conformité réglementaire (qui pourrait nous conduire à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue potentielle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes), ainsi que les risques stratégiques, de réputation, concurrentiels, de modèle, d'environnement juridique et réglementaire, systémiques et autres risques. D'autres facteurs susceptibles d'induire des différences sensibles entre les résultats réels et ceux énoncés dans ces déclarations prospectives sont recensés dans les sections sur le risque de notre Rapport annuel pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 et dans la section sur la gestion du risque de notre Rapport trimestriel pour le trimestre clos le 31 janvier 2023.

Nous vous informons que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur nos résultats. Lorsqu'ils se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à notre égard, les investisseurs et d'autres personnes doivent soigneusement prendre en compte les facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes et événements potentiels.

Sauf si la loi l'exige, RBC et ses sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prospectives, écrites ou orales, occasionnellement faites par nous ou en notre nom.

Certains paramètres, données et autres renseignements contenus dans le présent rapport, y compris, notamment les renseignements relatifs aux paramètres de mesure d'impact, reposent ou peuvent reposer sur des hypothèses, des estimations et des jugements. De plus, comme nous l'avons mentionné dans le présent document, certains renseignements fournis, y compris les paramètres de mesure d'impact, reposent sur des données estimatives et ne sont étayés que par très peu de documents justificatifs. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données que nous avons obtenues de nos clients et d'autres tiers et que nous utilisons pour déterminer les valeurs d'impact estimatives. De plus, les données nécessaires pour déterminer les valeurs d'impact estimatives peuvent être limitées en qualité, indisponibles ou incohérentes entre les secteurs sur lesquels nous choisissons de nous concentrer. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité inhérentes à ces données, ainsi que des problèmes importants concernant certaines des données sous-jacentes, des hypothèses, des estimations et des jugements ayant été jugés raisonnables au moment de l'élaboration du présent rapport, il se peut qu'ils se révèlent par la suite inexacts. De plus, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures utilisés dans l'élaboration du présent rapport continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux employés par d'autres entreprises et de ceux qui pourraient être utilisés par nous à l'avenir. Des changements législatifs et réglementaires, l'évolution du marché et/ou des changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence importante sur ces hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures utilisés par nous ou d'autres entreprises, et donc sur la comparabilité des renseignements et données entre les industries ou les entreprises et d'une période de déclaration à une période de déclaration subséquente, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos engagements et nos objectifs. Les engagements et objectifs évoqués dans le présent rapport sont des aspirations et pourraient avoir à être modifiés ou recalibrés à mesure que les données disponibles s'améliorent et que les sciences du climat, les voies de transition et les pratiques du marché en ce qui concerne les normes, les méthodologies, les évaluations et les mesures évoluent.

Toutes les références à des sites Web sont fournies à titre d'information seulement. Le contenu des sites Web cités dans le présent rapport, y compris par le biais d'un lien vers un site Web, et de tout autre site Web auquel ils renvoient n'est pas incorporé par renvoi dans le présent rapport et ne fait pas partie de celui-ci.

